



# Enquêtes publiques

## B.O. n° 14 du 07.04.2017

### Commune de Bagnes

#### Mise à l'enquête publique

#### Modification des plans des zones de dangers hydrologiques du torrent de Bruson : secteur Le Châble

En application de l'article 16 de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, d'entente avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, l'Administration communale met à l'enquête publique le projet de modification des plans des zones de dangers hydrologiques du torrent de Bruson : secteur Le Châble.

Les dossiers (plans et prescriptions) peuvent être consultés auprès du Services routes et cours d'eau, bâtiment SIB, Place de Curala 5 au Châble, aux heures d'ouverture habituelles.

Les remarques et oppositions éventuelles à l'encontre de ce projet doivent être déposées auprès de l'Administration communale, par écrit et dûment motivées, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, à l'adresse suivante :

Commune de Bagnes - Travaux Publics-SRCE - Place de Curala 5 - 1934 Le Châble VS.

Le Châble, le 7 avril 2017

**L'Administration communale**